

DONNEES 2015 et 2016

Guide méthodologique de participation à l'enquête « Achat et consommation de médicaments à l'hôpital »





Edition 2017: Recueil des données 2015 et 2016

Novembre 2016

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital



Introduction

L'instruction N° DGOS/PF2/2015/56 a organisé, à compter de l'année 2015, le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'enquête achat et consommation de médicaments à l'hôpital à l'Agence technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) et fixé les modalités de recueil des données de consommation des médicaments.

Pour l'édition 2017, l'ATIH met à disposition des établissements un guide méthodologique qui reprend les principales informations nécessaires pour répondre à l'enquête. Les modalités d'utilisation des différents outils informatiques mis à disposition par l'ATIH sont précisés en annexe : le logiciel IDEM, pour produire les fichiers, et la plateforme e-MED pour la transmission du fichier.

Les ARS/Omedits devront valider les données transmises sur la plateforme.

L'enquête sera cloturée le 31 mai 2017.

L'instruction de la DGOS parue le 21 septembre 2016 est reproduite en annexe.



Contenu

1	Présentation générale de l'enquête	5
2	Établissements concernés par l'enquête	5
3	Modalités de recueil	6
3.1	Référentiel	6
3.2	Valeurs à renseigner	7
3.2.1 3.2.2	Pour les établissements pouvant transmettre les codes UCD Pour les établissements ne pouvant pas transmettre des codes UCD	7 7
3.3	Questionnaire	7
4	Modalités pratiques de transmission des éléments de l'enquête	8
5	En cas de question 1	0
Annexe		1

1 Présentation générale de l'enquête

L'objectif de l'enquête Achat et consommation de médicaments à l'hôpital est de mieux connaître l'usage des médicaments pour lesquels il n'existe pas de traçabilité dans les bases PMSI. Il est demandé aux établissements de transmettre les volumes d'achat et de consommation de l'ensemble des médicaments dès lors que celui-ci possède un code d'unité commune de dispensation - UCD.

Un questionnaire pré-rempli avec les données de la SAE sera disponible sur la plateforme e-Med. Il comporte deux questions : la présence d'une pharmacie à usage interne et l'autorisation de rétrocession.

Les caractéristiques des établissements concernés par l'enquête et les modalités de recueil sont précisées dans la suite du document.

Les données transmises seront validées sur la plateforme e-Med par les ARS/Omedits.

L'enquête sera cloturée au 31 mai 2017.

2 Établissements concernés par l'enquête

Il s'agit d'une enquête annuelle rétrospective¹ intéressant tous les établissements sanitaires des secteurs public et privé, hôpitaux du service de santé des armées inclus.

Cette enquête concerne les établissements de santé avec et sans pharmacie à usage intérieur (PUI). Elle porte sur tous les champs d'activité :

- Médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) ;
- Hospitalisation à domicile (HAD) ;
- Soins de suite et de réadaptation (SSR) ;
- Psychiatrie.

Le périmètre de l'enquête inclut également cette année les achats et consommations de médicaments des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) rattachés aux établissements de santé.

Les secteurs sanitaires suivants sont concernés par l'enquête, les consommations de ces services doivent donc figurer dans les données déclarées par l'établissement :

- Consultations externes,
- Explorations fonctionnelles,
- > Activités médico techniques (imagerie notamment),
- > SMUR,
- Passage aux urgences,
- Centre de vaccination,
- > Orthogénie,
- Dialyse,
- Unités de soin de longue durée (USLD)

¹ Déclaration en année *n* des achats et consommations de l'année n-1. A titre exceptionnel, l'édition 2017 de l'enquête portera sur les données 2015 et 2016

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

Pour les EHPAD rattachées aux établissements de santé, même s'il n'est pas possible d'isoler le volet achat de l'EHPAD, le volet consommation leur correspondant doit être signalé dans une colonne spécifique.

Les secteurs d'activité suivant ne sont pas à déclarer dans l'enquête :

- Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) non rattachés à un établissement de santé,
- > Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD),
- Unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP),
- Maison d'accueil spécialisé (MAS)
- Foyer d'accueil médicalisé (FAM).

3 Modalités de recueil

Le recueil est annuel, par établissement. Il consiste à déclarer, par unité commune de dispensation (UCD), les quantités annuelles achetées et délivrées ainsi que le prix d'achat et le prix moyen pondéré (PMP).

En 2017, le recueil portera sur les données de l'année 2015 et de l'année 2016.

A partir du 2 janvier 2017, les établissements pourront télécharger leurs données 2015 sur la plateforme ATIH.

A partir du 1 avril 2017, les établissements pourront télécharger leurs données 2016 sur la plateforme ATIH.

Entre le 1er avril 2017 et le 31 mai 2017, il sera possible de transmettre les données 2015 et les donnees 2016 dans deux fichiers distincts.

L'enquête sera cloturée le 31 mai 2017.

Le recueil d'informations s'effectue pour tous les médicaments disposant d'un code UCD, qu'ils appartiennent à la liste en sus² ou non. Les médicaments sous Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) et ceux bénéficiant du dispositif « post-ATU » doivent être également inclus dans le recueil. Sont concernés les médicaments délivrés à toutes les unités du secteur sanitaire (i.e. au bénéfice d'un patient hospitalisé ou pris en charge dans l'établissement pour un acte ou une consultation externe), à toutes les unités de l'EHPAD (pour les établissements de santé concernés), et les médicaments rétrocédés (également pour les établissements concernés).

- Les établissements doivent transmettre préférentiellement leurs données d'achat et de consommation de médicaments par code UCD.
- Pour les établissements ne pouvant pas transmettre leurs données par code UCD, les informations sollicitées peuvent être transmises par code CIP.

3.1 Référentiel

L'ATIH met à disposition des établissements un référentiel médicament détaillé par UCD précisant les codes UCD et les libellés (liste fermée)³. Seuls les médicaments appartenant à ce référentiel pourront être déclarés dans l'enquête.

² Pour plus de détail, consulter les éléments d'information disponible sur le site de l'ATIH : <u>http://www.atih.sante.fr/unites-communes-de-dispensation-prises-en-charge-en-sus</u>.

³ Ce référentiel est issu de la base de données Thésorimed

Un second référentiel répertorie les codes CIP acceptés pour les établissements n'étant pas en mesure de transmettre leurs données par code UCD.

Si vous constatez des produits manquants, vous pouvez le signaler sur la plateforme AGORA citée au point 5.

3.2 Valeurs à renseigner

Il est possible de déclarer ses données soit avec les code UCD, soit avec les codes CIP. Il n'est pas possible de déclarer dans un même fichier des codes UCD et CIP.

3.2.1 Pour les établissements pouvant transmettre les codes UCD

Les variables à renseigner sont les suivantes :

- ➢ le code UCD ;
- le libellé du code UCD ;
- le prix moyen pondéré (PMP⁴) toutes taxes comprises ;
- > le dernier prix d'achat (DPA⁴) toutes taxes comprises ;
- > les quantités achetées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- > les quantités rétrocédées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- les quantités délivrées aux unités de soins (exprimées en nombre entier d'UCD);
- les quantités délivrées aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes (EHPAD) rattachés à l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD).

Les informations sont recueillies pour tous les champs d'activité, sans distinction entre eux.

Les quantités doivent être précisées sans décimale en nombre entier sinon les lignes peuvent être rejetées.

3.2.2 Pour les établissements ne pouvant pas transmettre des codes UCD

Les variables à renseigner sont les suivantes :

- ➢ le code CIP ;
- ➢ le libellé du code CIP ;
- le prix moyen pondéré (PMP⁴) toutes taxes comprises ;
- ▶ le dernier prix d'achat (DPA⁴) toutes taxes comprises ;
- les quantités achetées par l'établissement (exprimées en nombre entier de CIP) ;
- > les quantités rétrocédées par l'établissement (exprimées en nombre entier de CIP) ;
- les quantités délivrées aux unités de soins (exprimées en nombre entier de CIP) ;
- les quantités délivrées aux Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées dépendantes (EHPAD) rattachés à l'établissement (exprimées en nombre entier de CIP).

Les informations sont recueillies pour tous les champs d'activité, sans distinction entre eux.

Les quantités doivent être précisées sans décimale en nombre entier sinon les lignes peuvent être rejetées.

3.3 Questionnaire

⁴ Le PMP et le DPA sont des tarifs unitaires par code UCD/CIP et non des tarifs cumulés.

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

Les établissements déposeront leur fichier de données UCD ou CIP sur la plateforme e-Med. Au préalable, deux questions vous sont posées concernant la présence d'une PUI dans votre établissement et si la PUI est autorisée à rétrocéder les médicaments. Ces deux questions seront préremplies par les données issues de la statistique annuelle des établissements (SAE). Vous devez valider les informations renseignées si elles sont exactes. Si ces informations sont erronées, vous devez les corriger. Si ces informations sont absentes, vous devez les renseigner.

4 Modalités pratiques de transmission des éléments de l'enquête

Ces modalités s'effectuent en quatre étapes :

- ✓ Création du fichier de données (logiciel IDEM)
- ✓ Vérification ou création du compte PLAGE
- ✓ Dépôt des données sur la plateforme e-Med
- ✓ Validation du dépôt des données

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

✓ Création du fichier de données

Dans un premier temps, l'établissement doit préparer le fichier de données de l'année souhaitée (fichier texte de type EXCEL/format CSV), qui doit être préparé si possible à partir du système d'information ad'hoc, ou, à défaut, à partir de tout document de gestion (bordereaux de facturation, bons de réception, ...),en respectant le format décrit aux points 3.2.1 ou 3.2.2.

Un fois le fichier de données prêt, vous devez télécharger le logiciel IDEM qui permet de mettre en forme vos données à déclarer. Vous trouverez les documents nécessaires à l'adresse suivante :

http://www.atih.sante.fr/plateformes-de-transmission-et-logiciels/logiciels-espace-detelechargement/id_lot/1924

Ensuite, il faut préciser au logiciel le finess e-PMSI de votre établissement, l'emplacement informatique où se trouve votre fichier de données, et les séparateurs utilisés. IDEM reconnaît 3 types de séparateurs, la tabulation, le point virgule et la barre verticale. Puis, il faut lancer le traitement, le logiciel va vérifier que les données sont au bon format et cohérentes. Un rapport de synthèse incluant des controles qualités sera édité après le traitement. Si vous constatez des erreurs bloquantes ou des erreurs de saisie, vous pouvez modifier votre fichier et relancer le traitement par IDEM.

Attention ! Ne pas oublier de modifier le nom de votre fichier de sortie (par rapport au nom du ficher de données) ou le répertoire d'enregistrement, sinon le fichier précédemment créé sera écrasé.

Ces informations détaillées avec des impressions d'écran sont disponibles dans le manuel d'utilisation du logiciel IDEM consultable en annexe.

✓ Vérification ou création du compte PLAGE

Un fois votre fichier prêt, vous devez le déposer sur la plateforme e-MED en vous connectant à :

https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/enquete-medicaments/

Les identifiant et mot de passe demandés sont ceux de votre compte PLAGE. Si vous n'avez pas de compte PLAGE, vous pouvez en demander la création auprès de l'Administrateur PMSI de votre établissement (généralement le département d'information médicale) pour obtenir un identifiant dans le domaine « Médicament » avec le rôle « Gestionnaire de fichier ».

Ces informations sont également disponibles dans la documentation « Gestion des comptes Ancre » consultable en annexe.

✓ Dépôt des données sur la plateforme

Avec vos identifiant et mot de passe, s'il vous a été attribué le rôle « Gestionnaire de fichier » dans le domaine « Médicaments », vous pouvez vous connecter sur la plateforme e-MED pour déposer le fichier de données.

✓ Validation des données sur la plateforme

Une fois le fichier déposé, il faut valider les données qui seront à l'écran.

A ce stade, les données sont validées par l'établissement, si vous constatez des erreurs dans le fichier, vous pouvez les dévalider et resaisir un nouveau fichier.

Une fois que votre fichier est validé, l'ARS, et/ou Omedit, validera ces données. Après la validation régionale, il n'est plus possible de modifier le fichier.

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

5 En cas de question

Si ce document ne répondait pas à toutes vos questions, une plateforme donnant accès à un forum extranet de questions/réponses, AGORA : <u>https://applis.atih.sante.fr/agora</u>, est accessible avec un compte utilisateur. Un thème spécifiquement dédié à l'enquête est identifié dans l'arborescence.

Si vous n'avez pas de compte PLAGE, une plateforme de support externe, est accessible par téléphone de 8H30 à 18H00 au 08 20 77 12 34 (0,019 € TTC/min) ou par mail à l'adresse support@atih.sante.fr.

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

Annexe

Annexe I Gestion des comptes enquête médicament pour les établissements

GESTION DES COMPTES ENQUETE MEDICAMENTS POUR LES ETABLISSEMENTS

Pour accéder à la plateforme Enquête sur la consommation de médicaments à l'hôpital - <u>https://enquete-medicaments.atih.sante.fr</u>, tout utilisateur doit avoir un compte PLAGE et un rôle dans le domaine MEDICAMENT. Les comptes et l'attribution des rôles de « **Gestionnaire de fichiers** » ou de « **Lecteur** » sont gérés via PLAGE - <u>https://pasrel.atih.sante.fr/plage</u>.

Ce sont les comptes PLAGE qui ont le rôle Administrateur dans le Domaine Administration qui peuvent affecter les rôles aux utilisateurs.

Deux possibilités :

- L'utilisateur est déjà titulaire d'un compte PLAGE : un Administrateur dans le domaine Administration (souvent le DIM) doit attribuer à cette personne le rôle de « Gestionnaire des fichiers » ou de « Lecteur » dans PLAGE
- L'utilisateur n'est pas titulaire d'un compte PLAGE : un Administrateur dans le domaine Administration (souvent le DIM) doit créer un compte PLAGE et attribuer le rôle
 « Gestionnaire des fichiers » ou de « Lecteur » dans PLAGE

Un « Gestionnaire de fichiers » pourra saisir et valider les données. Un « lecteur » ne pourra que visualiser les données.

1. La personne a déjà un compte PLAGE

Un Administrateur dans le domaine Administration doit attribuer le rôle de « Gestionnaire des fichiers » ou de « Lecteur » dans le domaine MEDICAMENT.

Seul un administrateur dans le domaine Administration peut le faire.

Pour cela l'Administrateur doit se connecter à https://pasrel.atih.sante.fr/plage/ (PLAGE) puis :

- Aller dans le menu [Gestion des utilisateurs > Utilisateurs de votre établissement]
- Effectuer une recherche par Nom ou par Id. Puis sélectionner l'utilisateur concerné
- Dans la zone « Domaines : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine « MEDICAMENT » et cocher attribution à l'utilisateur (cf. copie d'écran en fin de ce document)

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

- Cocher le Rôle « Gestionnaire des fichiers » ou « Lecteur » (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Pour valider ces modifications, l'Administrateur doit impérativement cliquer sur Enregistrer, en bas à gauche de la zone Utilisateur

<u>Important</u> : la sélection d'un Domaine fait apparaître l'élément sélectionné en bleu foncé. Vous ne pouvez pas cocher directement un Domaine. Pour cocher certains éléments, vous devez cliquer sur l'intitulé du texte.

2. La personne n'a pas de compte PLAGE

Un Administrateur dans le domaine Administration doit créer un compte PLAGE et attribuer le rôle de « Gestionnaire des fichiers » ou de « Lecteur ».

Pour cela l'Administrateur doit se connecter à https://pasrel.atih.sante.fr/plage/ (PLAGE) puis :

- Aller dans le menu [Gestion des Utilisateurs > Utilisateurs de votre établissement]
- Cliquer sur Nouveau en bas de la page (dans la zone Utilisateur). Renseigner les informations Utilisateur puis Enregistrer
- Rechercher l'utilisateur à partir de son Nom dans les Critères de recherche. Sélectionner l'utilisateur dans la grille de liste
- Dans la zone « Domaines : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine « MEDICAMENT » et cocher attribution à l'utilisateur (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Cocher le Rôle « Gestionnaire des fichiers » ou « Lecteur » (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Pour valider ces modifications, l'Administrateur doit impérativement cliquer sur Enregistrer, en bas à gauche de la zone Utilisateur

<u>Important</u> : la sélection d'un Domaine fait apparaître l'élément sélectionné en bleu foncé. Vous ne pouvez pas cocher directement un Domaine. Pour cocher le domaine MEDICAMENT, vous devez cocher « attribution à l'utilisateur ».

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital



Les personnes peuvent maintenant se connecter à <u>https://enquete-medicaments.atih.sante.fr</u> avec les identifiants PLAGE. Si vous rencontrez des difficultés, nous vous invitons à poster sur Agora, dans le sous-thème Agora > Plage (Pasrel) : <u>https://applis.atih.sante.fr/agora/ago_theme.do?idTheme=268</u>.

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

Glossaire

PLAGE : acronyme de PLAte-forme de GEstion pour l'accès des services en ligne.

Compte PLAGE : tout utilisateur référencé sur la plate-forme de gestion PLAGE. Chaque utilisateur est identifié par un numéro d'Id qui lui permet de se connecter aux applications gérées par l'ATIH.

Domaine : ce terme peut correspondre à la fois à certaines applications (PMSI, AGORA, ENQUETE MEDICAMENT, ...) ou bien à des fonctions (Administration, Contrôle...). Il s'agit, donc, de Domaine Applicatifs et Fonctionnels.

Statut : ex-DGF/ex-OQN.

Champ : MCO/SSR/PSY/HAD.

Rôle : Gestionnaire de fichier, Lecteur, Opérateur de Saisie, Valideur...

Domaine-Statut-Champ : par exemple, PMSI-ex-DGF-MCO. Parfois, certains Domaines (MEDICAMENT, par ex.) n'ont pas de notion de champ ni de statut

Niveau : il s'agit des niveaux hiérarchiques Etablissement - Régional - National.

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital



Manuel d'utilisation IDEM v2015.1.x.x Interchamps





Service Architecture et production informatiques Pôle Logiciels des établissements de santé

Support utilisateurs Téléphone : 0 820 771 234 (0,019 euros TTC/min) Foire aux questions - Agora : <u>https://applis.atih.sante.fr/agora/ago_theme.do?idTheme=501</u> Courriel : <u>support@atih.sante.fr</u>

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

Sommaire

1.	Présentation générale	5
2.	Format du fichier de consommation de médicaments	6
3.	Présentation de la démarche	7
4.	Qu'est-ce qu'un fichier CSV ?	8
5.	La génération du fichier CSV avec Excel	8
б.	La génération du fichier avec OpenOffice	9
7.	La plateforme enquête médicaments	12
8.	Renseignement des données en entrée du logiciel	
8.1.	Numéro FINESS PMSI	13
8.2.	Fichier de consommation de médicaments	13
8.3.	Exemple de fichier de consommation de médicaments	13
8.4.	Dossier de sortie	13
9.	Traitement et création des fichiers en sortie	
9.1.	Contrôles réalisés par le traitement	14
9.2.	Fin du traitement	16
9.3.	Rapport de traitement	16
10.	Le menu Visualiser	
10.1.	Visualiser les données	18
10.2.	Visualiser et exporter la liste des erreurs	18
10.2.1. 10.2.2.	Visualiser et filtrer les erreurs. Exporter la liste des erreurs.	
11.	Le menu Paramétrage	21
12.	Support	21
12.1	Foire aux questions Agora	21
12.2.	Hotline et mail utilisateurs	21
12.3.	Plateforme « Enquête médicament »	21
13.	Conseils d'utilisation du logiciel	
13.1.	Message d'erreur « Le format de la chaîne d'entrée est incorrect »	22
	n an a'	16/62

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

1. Présentation générale

L'enquête sur les médicaments, précédemment gérée par la Drees, est désormais effectuée par l'ATIH, comme spécifié par le Ministère - Instruction n°DGOS/PF2/2015/56 du 24 février 2015. L'objectif est de recueillir la consommation de médicaments dans les établissements de santé afin de mieux connaître leur utilisation et guider le choix des politiques publiques.

L'application « IDEM » (Intégrateur des Données de l'Enquête Médicaments) est l'outil qui prend en entrée un fichier de consommation de médicaments (voir format au paragraphe 3), et crée en sortie un fichier zip qui devra être transmis par l'établissement de santé sur la plateforme « Enquête médicament ». Cette plateforme est disponible à l'adresse : <u>https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/</u>. Pour s'y connecter, les pharmaciens doivent posséder un compte PLAGE - <u>https://pasrel.atih.sante.fr/loage</u>. PLAGE est la plateforme de gestion des comptes utilisateurs de l'ATIH, chaque utilisateur inscrit sur PLAGE possède un numéro ld associé à un mot de passe. Pour vérifier ou obtenir votre compte PLAGE, vous pouvez solliciter l'administrateur principal de votre Etablissement (APE) ou le département de l'information médicale. Pour l'enquête médicaments, le rôle « Gestionnaire de fichier » et/ou « Lecteur » doit avoir été attribué à votre identifiant utilisateur, pour le domaine « Médicament ».

L'interface du logiciel IDEM se présente de la façon suivante :

 Alticher einonier a trailer 	Disse la répetore dutchier
ametire	
	Outer le doss et de soit e
Traiter le fichier	
	and the second se
	- A.L
	Atcher is non-er a traiter Traiter le fichier

2. Format du fichier de consommation de médicaments

Les quantités doivent être renseignées sans séparateur de milliers.

Variable	Libellé	Remarques		
FINESS_GEO	FINESS géographique			
CODE_UCD	Code UCD	format UCD7 ou UCD13		
LIB_UCD	Libellé de l'UCD			
PMP	Prix Moyen Pondéré (PMP) TTC sur l'année			
DPA	Dernier Prix d'Achat (DPA) TTC sur l'année			
QTE_ACHETEE	Quantité achetée en UCD sur l'année			
QTE_RETRO	Quantité rétrocédée en UCD sur l'année			
QTE_DELIV	Quantité délivrée aux unités de soins sur l'année			
QTE_DELIV_EHPAD	Optionnel *			

* Le champ QTE_DELIV_EHPAD est automatiquement renseigné à 0 pour tous les enregistrements du fichier, s'il n'est pas renseigné dans le fichier à traiter. Le fichier médicaments peut ainsi avoir 8 ou 9 champs.

Les champs doivent être séparés soit par un point-virgule « ; », soit par un pipe « | », soit par une tabulation.

Voici un exemple de ce que doit contenir le fichier de consommation de médicaments à fournir dans la zone « Fichier à traiter » :

991539891;9002093;ALDACTAZINECPR;0,13;0,124;25100;0;0;0 991539891;9001308;ADRENALINE AGT 0,25MG/ML AMP 1ML;0,51;0,511;20350;0;0;0

Notez que dans cet exemple, le séparateur de champs est le caractère « ; ».

Très exceptionnellement, vous pouvez renseigner des codes CIP dans le fichier médicaments, il suffit de renseigner cette option dans le menu Paramétrage du logiciel (voir le chapitre 7 – Paramétrage, à ce sujet).

ATIH - Interchamps

IDEM v2016.1.x.x



3. Présentation de la démarche

ATIH 🗲 Interchamps

IDEM v2016.1.x.x

4. Qu'est-ce qu'un fichier CSV ?

Un fichier CSV est un fichier texte dont chaque ligne contient des données séparées par un caractère de séparation. Le caractère de séparation concernant l'enquête médicaments peut être un point-virgule, une tabulation ou une barre verticale (appelée aussi Pipe). Le terme CSV signifie comma-separated values : https://fr.wikipedia.org/wiki/Comma-separated values.

Ce fichier CSV, pour l'enquête médicaments, est dècrit suivant un format défini. Le format décrit le type de données ou l'information qui est attendue dans chaque colonne ou champ des lignes. Le fichier médicaments doit contenir impérativement 8 ou 9 colonnes et uniquement 8 ou 9 colonnes. Ces 8 à 9 champs (ou colonnes) sont les suivants : n° FINESS géographique d'activité, code UCD, libellé UCD, prix moyen pondéré, dernier prix d'achat, quantité achetée, quantité rétrocédée, quantité délivrée et le champ optionnel quantité délivrée en ehpad. Il est préférable d'indiquer les libellés des codes UCD en majuscule, lors de l'extraction de ces données, à partir de votre système d'information.

Vous pouvez, donc, contrôler votre fichier médicaments de la zone Fichier à traiter du logiciel IDEM. Pour cela, il vous suffit de leur renommer avec l'extension .txt, pour pouvoir l'afficher avec le Bloc-notes Windows, qui est l'utilitaire d'affichage des fichiers textes sur les systèmes Windows.

5. La génération du fichier CSV avec Excel

Voici un exemple d'édition d'un fichier sous Excel, il est préférable de toujours modifier le fichier Excel, si vous disposez d'un tel fichier. Le séparateur décimal pour les nombres est la virgule. Les quantités doivent être renseignées sans séparateur de milliers. La colonne des codes UCD est au format Texte, afin d'éviter les notations exponentielles d'Excel. Pour les établissements, dont le n° FINESS commence par 0, il faut, également, renseigner cette colonne au format Texte sous Excel (menu clic-droit sur la lettre de la colonne (A), puis sous-menu « Format de cellule » du menu contextuel).

$\begin{array}{c c c c c c c c c c c c c c c c c c c $		C - DHE INSERION MISEEN	te FRASE ECHEMICES	stolster Dooel S intrustafi	es réesio	N AHER	iaite eam	7 bd — 3 Dominiques	× = 0 -
BK 7 1 X Jr X V Jr X V Jr X V Jr X V Jr Y </th <th>Coler of A</th> <th>$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$</th> <th>· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·</th> <th>- 175 VS 6 X22</th> <th>ce en form er o ettre se us forme des de cellules aty e</th> <th>n li increlle - a catableau * -</th> <th>∲n Inverent i ⊉r supportman ∰ Tormatin Celluies</th> <th>Σ·洋· 王·盖· /- </th> <th></th>	Coler of A	$ \begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- 175 VS 6 X22	ce en form er o ettre se us forme des de cellules aty e	n li increlle - a catableau * -	∲n Inverent i ⊉r supportman ∰ Tormatin Celluies	Σ·洋· 王·盖· /- 	
A B C J E F G F I 1 051530851 3002303 ALDACIA2N 0,14 0,13 1700 0 830 2 95153651 3400893060200 ACETVLCYS 0.05 0.05 100 0 70 3	88. 7	$: \times \checkmark f_{x} $							×
	A 1 051530851 2 991539691 1 4	B 1 30022333 1 3400893050230	C ALUWCIAZN ACETYLCYS	ل 0,14 0.05	= 0,13 0.05	F 1700 100	U U O	н 800 70	A
5	5 5	test1 - Copie 🕘			: 4			1	

Pour enregistrer votre fichier au format CSV, vous utilisez la fonctionnalité Enregistrer sous du menu Fichier, avec Excel 2010.

ATIH -> Interchamps

IDEM v2016.1.x.x

Édition septembre 2016



La fenêtre Enregistrer sous vous permet de sélectionner le type de fichier que vous souhaitez générer. Nous vous conseillons d'utiliser le format avec un séparateur de type tabulation. Vous pouvez, également, sélectionner le type CSV avec séparateur point-virgule. Toutefois, des points-virgules peuvent apparaître dans les libellés UCD, c'est pourquoi, il est préférable d'avoir la tabulation comme séparateur de champ (ou colonne).

Enregistrer sous		les Ca
🚰 🎧 – 🍃 🖡 Creinstean 🖡 Cale (Di) 🔹 ajeleis	• 47	Hadhardhar dana i ayanad 🛛 🖌
Ciganse + Neevae daara		£== - 🔞
🕫 🏭 Windows (Ci)	* Nom	Mod032 k
a 👝 Usta (Us)		
🖬 🔛 SPECYCELIUN	Autoun alement ne	correspond a votre recheiche.
) 🔐 3. Terre		
🖓 😺 Z. Support	- 141	
📲 getar		
) 🔐 ajetera	=	
🔰 ajatarî		
🖓 durs		
😼 Mes does		
> 🔜 Move		
ti⊈ al∈		
🖉 🗶 Projets	- • • <u>-</u>	
Nom actionics: 1401 - Copiestal		2
_voc ode (separateur) tabulation((".trt)		8
Auteur Dominique SAUTTREAU Moto-de	: Neuterun mm-rik Titr	e : Alcoher on titoe
ovi 21.		Laurente Constan

6. La génération du fichier avec OpenOffice

Voici les différentes étapes qui permettent la génération du fichier avec Open Office. Les consignes concernant le format des colonnes sont identiques à celles décrites ci-avant pour la génération avec Excel. Les captures d'écran vous indiquent les différentes étapes à suivre pour l'enregistrement de votre fichier OpenOffice Calc.La première étape consiste à sélectionner le menu Fichier, puis Enregistrer sous...

ATIH - Interchamps

IDEM v2016.1.x.x

and the second s		1 1 H 1 M (D)	6 6 6	Bacharchai Sel de P	
8 guns, Curit Denes oscinenti statos →	B 6 / 5 = = = = = .4 %	V 2 8 (? ()	2 A .	P14	
🐒 Azertanz 💦 🧃					
e Fran	HINDER & LET AVERALLY METABLE	AM LD	ter i	837	
Investment (min)	WOETYLOYSTEINE 200MS 3ACHEF	3.3 20.0	0 261	74	
Harrison To Mark			-		
Tell-maille	5 S				
8. geftnide.	1				
14390 L					
😼 Гарани					
Tabatercone/20+					
Lasten i					
1 Purides					
Signan retrainerques .					
Modeles i					
Recipie can tenang desi Mea					
Anerty					
A damage the st					
A December of Learning					
a company and an and					
gata tard					

Dans la zone Type, vous choisissez le type Texte CSV, puis vous cliquez sur Enregistrer.

Conspictor cont						
	Disquelecal (C) + Dev + Jean			S 0 3	chercher dans : loem	P
Organises 🕷 Nouveau dossa	н				11. •	0
Mudau * See S7 S7 CoPC CoPC CoPC Museu Convert Emugue Hustur Convert Emugue Hustur Convert Emugue Hustur Convert Emugue Conve	n 1. uve 2. up 3. uutruu teaturuu	Voorthe Je **204/2006 *2001 27:40-2016 *27:40 4*11/2016 *125 **/11/2006 *2615	light George de tich en Beise de fisihers Dessen Opentimis	in De		
Norr du fohier : Labour						
zer <u>endesta</u> ∠Eran ono dere Eran dere der der	niet niet nietowe du nam nietowe du nam nietowe ganowarze mot serve nietowe nietowe nietowe					
n. Masuu kadinakaa				Ē	Integration Annual	ę

Le logiciel vous affiche une fenêtre vous indiquant que vous avez choisi un format différent du format OpenOffice, il vous suffit de cliquer sur Conserver le format actuel. Vous pouvez décocher Demander lors d'un enregistrement..., si vous le souhaitez.

ATIH -> Interchamps

IDEM v2016.1.x.x



C'est à l'étape suivante, que vous sélectionnez le séparateur de champ « ; ». Puis, vous cliquez sur OK, le fichier CSV est alors créé.

orter en fichier texte				×
Options de champ			[OX.
Jeu de caractères	Europe occidental	e (Windows-1252/Wi	nLa(🗸 🔰	
<u>Séparateur de champ</u>			×.	Annuler
Séparateur de texte	•		~	Aide
🗌 Séparateur de <u>t</u>	exte			
🗹 Enregiştrer le cont	anu de la cellule cor	nme affiché		
Largeur de colonn	e tooe			

Nous vous invitons à bien vérifier le fichier généré en l'ouvrant avec le Bloc-notes Windows.

2 test.csv. Bloc notes	_	п	×
Fichier Edition Format Affichage ?			
991539891;9002893;ALDACTAZINE CPR SECADEL;0,14;0,13;1700;0;800 991539891;3400893050200;ACETYLCYSTETNE 200MG SACHET;0.05;0.05;100;0;70			~
٢			×

ATIH -> Interchamps

IDEM v2016.1.x.x

7. La plateforme enquête médicaments

Vous accédez au site Web sur l'enquête médicaments, à partir de l'adresse suivante : <u>https://enquete-medicaments.atih.sante.fr</u>. La connexion à ce site peut poser problème pour les utilisateurs sous Windows XP et qui utilisent le navigateur Internet Explorer. Dans ce cas, il est préférable d'utiliser un autre navigateur Internet, ou bien un poste informatique sur une version plus récente de Windows.



ATIH - Interchamps

IDEM v2016.1.x.x

8. Renseignement des données en entrée du logiciel

8.1. Numéro FINESS PMSI

La saisie du FINESS PMSI s'effectue dans la zone « identification de l'établissement ». Si le logiciel le reconnaît dans son référentiel, il affiche sur la droite le FINESS géographique et la raison sociale du premier établissement possédant ce FINESS PMSI. En pointant la zone du nom de l'établissement avec la souris (sans cliquer), la liste de l'ensemble des établissements rattachés à ce numéro FINESS PMSI s'affiche.

NESS PMSI 9915398	31 391535851 ETABLISSEMENT EST EX-DGF. ETABLISSEMENT EST LETS NO
/	
FINESS PMS	FINESS Géographique et raison sociale du premier établissement rattaché à ce FINESS PMSI
tricelor de l'élecilisement	1
entrik stor de leisoksement INIESS PINSI - 99 (338391) - (99)	19983 ETABLISSEMENT TEST EX CGF ETABLISSEMENT TEST LETS NJ
etirkistor de letooksement INIESS PIMSI <u>99 (3989) </u> (99	23688 ETABLISSEMENT TEST EX DGF. ETABLISSEMENT TEST LETS NO SECOND TEST LETS NO. SECOND TEST LETS NO.

8.2. Fichier de consommation de médicaments

Le nom complet du fichier de consommation de médicaments est à renseigner dans la zone « Traitement », « Fichier à traiter ».

Cliquez sur le bouton pour parcourir l'arborescence de vos fichiers. Le format du fichier est un format avec séparateur de champs (csv). Le logiciel propose plusieurs choix de séparateurs parmi les 3 suivants : « \t » (tabulation), « | » (pipe), et « ; » (point virgule). Cliquez sur la fièche 🎽 pour choisir.

Vous devez impérativement sélectionner le bon séparateur correspondant à celui effectivement présent dans votre fichier, sinon le logiciel ne reconnaitra pas les différents enregistrements du fichier.

D \Text\consomedteet.bt	tal
Séparateur de champ Tabulation (t)	1
Nom du fichier de consommation de Choix du séparateur médicaments	

8.3. Exemple de fichier de consommation de médicaments

Voici un exemple de ce que doit contenir le fichier de consommation de médicaments à fournir dans la zone « Fichier à traiter » :

991539891;9002093;ALDACTAZINECPR;0,13;0,124;25100;0;0 991539891;9001308;ADRENALINE AGT 0,25MG/ML AMP 1ML;0,51;0,511;20350;0;0

Notez que dans cet exemple, le séparateur de champs est le caractère « ; ».

8.4. Dossier de sortie

ATIH -> Interchamps

IDEM v2016.1 x x

Un dossier (ou répertoire) de sortie est impérativement à renseigner dans la partie « Traitement », « Dossier de sortie pour le fichier à télétransmettre ». C'est dans ce dossier que seront créés les différents fichiers par le traitement, et notamment le fichier au format zip à télétransmettre sur la plateforme « Enquête médicament ». Cliquez sur le bouton in pour parcourir l'arborescence de vos dossiers.

Vous devez avoir les droits en lecture/écriture sur le dossier de sortie sélectionné, sinon le logiciel ne pourra créer aucun fichier en sortie.

9. Traitement et création des fichiers en sortie

Pour lancer le traitement, cliquez sur le bouton « Traiter le fichier » :

	2
10	Traiter le fichter

Le traitement peut être plus ou moins long suivant la taille de votre fichier de consommation de médicament. La fin du traitement est signifiée par l'apparition d'une fenêtre dont le message commence par « Traitement terminé ».

9.1. Contrôles réalisés par le traitement

Le logiciel analyse le fichier de consommation ligne par ligne. Si une ligne contient un nombre de champs différent de celui attendu, alors le compte « nombre de ligne ignorés » sera incrémenté et indiqué dans le rapport de traitement. Si une ligne est vide, le compteur « nombre de ligne vide » sera incrémenté et également indiqué dans le rapport.

De plus, une série de contrôles sont effectués sur chacun des enregistrements. Ceux-ci sont numérotés de T01 à T18 et sont décrits par le tableau de la page suivante.

Les codes erreurs signalés avec un « * » dans la première colonne du tableau sont des erreurs dites « bloquantes ». Cela signifie que les enregistrements ayant des erreurs de ce type ne seront pas intégrés dans le fichier zip, et donc non transmis. Les erreurs bloquantes sont T01 et T16.

Les autres erreurs (sans le « * ») n'empêchent pas les enregistrements d'être transmis.

A la diffusion de ce document, seuls les contrôles T01 (« Le FINESS géographique est absent du référentiel ATIH ») et T16 (« Doublon sur code UCD ») sont « bloquants ».

La vérification de ces erreurs est effectuée au niveau de l'établissement. Ces erreurs peuvent être considérées comme des signalements, si vos données sont justes.

ATIH -> Interchamps

IDEM v2016.1.x.x

N° contrôle	Libellé	Variables concernées	Actions
T01*	Le FINESS géographique est absent du référentiel ATIH	[FINESS_GEO]	Correction établissement/MAJ référentiel ATIH
T02	le code UCD est absent du référentiel ATIH	[CODE_UCD]	Correction établissement/MAJ référentiel ATIH
T04	Le PMP est négatif	[PMP]	Correction établissement
T05	Le DPA est négatif	[DPA]	Correction établissement
T06	La quantité achetée est négative	[QTE_ACHETEE]	Correction établissement
T07	La quantité rétrocédée est négative	[QTE_RETRO]	Correction établissement
T08	La quantité délivrée est négative	[QTE_DELIV, QTE_DELIV_EHPAD]	Correction établissement
т09	Le code UCD n'appartient pas à la liste rétrocession alors que la quantité rétrocédée > 0	[CODE_UCD, QTE_RETRO]	Correction établissement/Explication
T10	Le PMP est nul alors qu'une quantité achetée est renseignée	[PMP, QTE_ACHETEE]	Correction établissement/Explication
T11	Le DPA est nul alors qu'une quantité achetée est renseignée	[DPA, QTE_ACHETEE]	Correction établissement/Explication
T12	Un PMP est renseigné alors que les quantités sont nulles (achetées, rétrocédées et délivrées)	[PMP, QTE_ACHETEE, QTE_RETRO, QTE_DELIV]	Correction établissement/Explication
	Un DPA est renseigné alors que les quantités sont		
T13	nulles (achetées, rétrocédées et délivrées)	[DPA, QTE_ACHETEE, QTE_RETRO, QTE_DELIV]	Correction établissement/Explication
T16*	Doublon sur code UCD	[CODE_UCD]	Correction établissement
T17	Le PMP est anormalement élevé ou anormalement bas par rapport au prix de référence	[PMP]	Correction établissement/Explication
T18	Le DPA est anormalement élevé ou anormalement bas par rapport au prix de référence	[DPA]	Correction établissement/Explication

Liste de contrôles effectués sur les enregistrements de consommation de médicaments

Les erreurs T03, T14 et T15 ont été supprimées à partir de 2016. Les contrôles qui sont effectués par le logiciel IDEM sont des contrôles de cohérence des informations du fichier médicaments. Nous vous invitons à vérifier les informations de votre fichier, certaines erreurs peuvent être considérées comme des signalements.

ATIH -> Interchamps

-

IDEM v2016.1.x.x

Voici la signification des différentes colonnes de ce tableau :

- N° contrôle : identifiant du contrôle
- Libellé : libellé du contrôle
- Variables concernées : il s'agit des variables concernées par le contrôle. Les noms des variables sont les mêmes que ceux utilisés dans la description du format du fichier de consommation de médicament décrit en ci-après dans de manuel.
- · Actions : l'action à mener et par qui (ATIH ou établissement) pour corriger le problème.

9.2. Fin du traitement

Lorsque le traitement est terminé, une fenêtre semblable à la suivante apparaît.



La fenêtre indique le nom du fichier zip créé par le traitement et à télétransmettre sur la plateforme « Enquête Médicaments ». Cliquez sur OK pour fermer la fenêtre.

9.3. Rapport de traitement

A la fin du traitement, un rapport de traitement apparaît dans la fenêtre principale.

- Contraction	N. Jabata	B 1.						
Tratem	ent effectu	é e - 00/0	0/2015 8 17:24:25					
Nu d. N'Rhe	u chier de 11 - 991 539	n édicamen 891	la Gaté : POAPPoole prisiVCommu	V2010/Idem donnee	e 2011/1.0.1	Unbests'	vor comediad bo	
Dustier	de salie .	U.Mele V.	elle, uč					
Nom d	iu fichier	zip å Iran	amethic: - D. Wjeter/Sodie dom/39	1539891,a_textransr	ective, zin			
Nomb	re de lign	es antégre	es dans le zip :7sur 4 Légréne dans le zip :7(dans 11)	ere ude)				
- Water	ite iae ingri		agrassiana ice afre a faire ai	the week				
Nomb	re de lign	ca Ignore	na 1					
-> 58	ot du nomb	re de ligne	s dufichier non intégrées dans le po	à cause du nombre (de champs (p	u de co	lonnes) incorrect.	
-> Voic	i let lignes	y iv aas .		1000000-007		in a state		
Lighten	umero 7: 95	150000	0002093 ALCIACTAZINE CPR	0 120, 23	25100	D	C	
North Marita	ie de lign gt duranh ierde hom	es avec e re de ligne	ereurs bloguarites . 5 a duftener non utégrées dons le sir menus non bloguarites . 4	n à cauca de la préser	ne d'ine erc	s e blog	ante T01 n.i T16	
Nonta ol 25 Nonta ol 35 oFe r en hau	ie de lign gt du romh ie de lign gt du romh vauelser k i de cete fi	es avec e re de ligne es avec e re de ligne ra lignea av enétre.	nreune bloquantes : 5 a du Basernan utégrées dans le st nreune nom bloquantes : 4 a du Baser avan articadan d'ara vis nre das erre ra bloquartes eu non t	n a come de la prése 1) nos blag uniters) n 1 neu arres veulles e	naa di una anc Na mésomoine Iquer aur l'opp	air blag airtégé ar Tiðs	sente TDT n.: T19 23 dans le zp 11 <mark>dan amarine</mark> dans le marin Mau	skrer
Nomba oli sta Nomba oli sta oFe un en heut	ie de lign gt du comb er de lign gt du comb vaueloer i des ente is des enters	es avec e re de ligne es avec e re de ligne re lignes e rete.	nreurs bloquantes : 5 a dufferier non intégrées dons le st nreurs non bloquantes : 4 a dufferier avec ordennes d'ordent de des ensurs bloquartes eu non s tes de la plus fréquente à la p	n à cauce de la ortan 1) aos blog undep) m 1 aguardes verilles a	naa di ina ano na misomolos Iquer aur l'ope	sur blog artéget ar Titt	sente TDI na TAR os dans le zp al <mark>des enteus</mark> dans le meni Mau	alser
Nombr oli sin Nombr oli sin of a in en haut Liste o Code	e de lign e de lign e de lign gt du comb vanatorri de cette h des erreus medi	es avec e re de ligne es avec e re de ligne es lignea e enètre. S détecté Lipsilie es	rreurs bloquarties : b a d'Assocrano inférées dons le di rreurs non bloquarties : d a d'Assocrano adapase d'arra ri ce des em in bloquarties eu non t ies de la plus fréquente à la s eu	n à cause de la prése 1) aos blog (actor) m 1) aogustos - voullez a 1) aogustos - voullez a 1) aogust fréquente :	nao di ina ana na nésembira Iguer aut l'o <mark>p</mark> r	air blog i rtégré er Trés	unnte TD1 n i T16 es dans le ap al des encuel dans le meni Maus	alser
Nonta Monta	e de lign e de lign e de lign gt du comb de cette h des erreu gredi 4	es avec e re de ligne es avec e re de ligne re lignea e métre. s détecté Lipsile er Le FMP.	ereurs bloquantes , b a l'Assernos inférées dons le di areurs non bloquantes , f d'Assernos bloquantes d'areurs are des areurs bloquaties au non a les de la plus frèquence à la a leur es normalement éévé ou asomai	n à caluce de la préser la calaba y lanhab) m la quartes y coulles a noms fréquente : ement bas per rappor	nan filina and na nótomóire Iguer a r l'opr	ar blog I dégé er Tids	sente TDr. n. i T18 as dans le ap al <mark>dea encuel dans la meru. Vau</mark>	alser
Nonta Monta Monta SEG P en haut Liste o Code T17 118	e de lign gt du comb ne de lign gt du comb va eltor k i de cette h des erreur bedi 4 4	es arrec e re de ligne es arrec e re de ligne es lignes es métre. S détecté Lipsle et Le FMP. Le DPA:	ereus: bloquantes: , 5 a di Benerano intégrés dona la di recue non bloquantes: , 4 a di Beneravan artacona d'arra et les de la plus fréquente à la e reci es de la plus fréquente à la e reu:	n à causa de la prése o aca blag (antob) er loquartes, voulles a noms fréquente : ement bas per rapport ment bas per rapport	noo fil ino ono na nósomolna lay er a u l'apr au prx de rel au prx de rel	sir blog ar flågd ar Tråk	sente TD1 n i T18 os dans le zp 11 <mark>des entre sel dans le mene Maus</mark>	alser
Nonta Si sin Nonta Si sin Si sin Si sin Si sin Si sin Liste o Code Ti 7 113 Ti 9	e de lign gt du nomh re de lign gt du nomh de lign de seneu bledi 4 4 4 4 4	es arrec e re de ligne es arrec e re de ligne re ligne arre métre. S détecté Lisale er Le FVP. De UPA: Dousion	recurs bloquarties : 5 a d'Anacciona intégrés dans le de recurs non bloquartes : 4 d'Anacciona présente : 4 de fabier avec présente : 6 moi r les de la plus fréquence à la s les est anomisement éévé ou anomei ser este ueb	n'a causa de la prése 1) aos blag (antes) m 10guartes, ve ullar el 10gins fréquente : ement bas par rapport amer, bas par rapport	ion fil inn and 1a mósamaire Iguar aur l'agr Iguar aur l'agr au pro de rei au pro de rei	sir blog ar flågd ar Tlåk Grance Grance	unnte TD1 n.; T15 es dans le ap al des encuel dans le menu Mau	alter
Nombroki Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin Sin	e de lign gt du romb e de lign gt du romb vantior k i de cette fr des erreur Erecti 4 4 4 2	es arec e re de ligne es arec e re de ligne es lignes es mêtre. S détecté Libelle et Le FMP Le DPA: Deuxion Le code	ereurs bloquantes , b a differenciano inférénciénes , d areurs non bloquantes , d di financiano présence d'areurs areurs des creambloquartics cuinos à les de la plus fréquence à la a leur est normalement étéré ou anomais planomalement étéré ou anomais pur esde UCD	n à caluce de la préser la contrata de la préser la contrata de la contrata nomes fréquente : ement bas per rapport ement bas per rapport enert bas per rapport	nao fil ina anc na nàtambira iguer aut logr au pro de rel au pro de rel uar file rélico	air blog ar Tida Grance Grance	sonte TDr. n. i T16 as dans le ap al des encuel dans la menu Vau cournade	alser
Nomb olista Nomb olista Secur en heut Liste o Code Liste o Code Tito Tito Tito Tito Tito Tito Tito Tito	e de lign gt du romh er de lign gt du comb vaueloor k i de cette fr des errecu erecu 4 4 4 2 1	es avec e re ce ligne es avec e re ce ligne es lignes es entre. S détecté Los lis e Le FNP. Le DPA. De DPA. De cote lin PMP.	ereurs bloguarties , 5 a d'Africanna intégrés dans le de reurs non bloquartes , 4 a d'Africa avec présente dans ré les de la plus fréquente à la m les est anomalement édvid ou anomais sur code UCD UCD happetient par à la lide reur de la constituet dens du la granté	n à colune de la préser la position de la préser la position y collecte la positione de la positione de la posi- sanar la bas par repposit la sent ruites (concede la sent ruites (concede	naa fil ina aro na nôtomaire iguer aut l'op- su pro de ref eu pra de ref uer file réfinu a, concodér	air blog or Tidgr ar Tids Grance Gierice addar ac	sente TDr. n. i T18 os dans le zp al dea entruis' dans le menu Maus chier nulle velacij	alser
Nomb ol shi Nomb ol shi of the Easter Code Tif Tifs Tifs Tifs Tifs Tifs Tifs Tifs	e de lign gt du ront gt du ront gt du ront toe ens fi loe ens fi des ensu bised 4 1 2 1 1	es avec e re de ligne es avec e re de ligne es lignes as métre. S détecté Le FMP. Le DPA: Dousion Le cuPA: Dousion Le cuPA Un DPA Un DPA	recurs bloguarties : 5 in difference intégrés dans le dé recurs non bloguartes : 4 di férier avec précesse d'arre ré- ies de la plus fréquente à la si- teu est anomisement éévé du anomis- ser ado LCD d'argentient para à la tée récu- de moseigné alor que les quartés at moseigné alor que les quartés	u à course de la préser u) nos blag cantela) m noguarnes, ve clas el norns fréquente : ement bas par rappoil cessor a due cue la o s aont millos (cantelac es or mules (cantelac	nac d'une car la nétemblie liguer au l'opri au prix de ret au prix de ret uer file rétrico a retrougédes	ar blog or Trifgri or Trifs Grenze édés es act dél s st dél	sente TD1 n i T16 es dans le zp al des encusi dans le meni. Vau chon nulle vries) vees)	alser

ATIH -> Interchamps

IDEM 1.0.X

Ce rapport indique :

- La date du traitement
- Les données saisies en entrée (nom du fichier de consommation de médicaments, N°FINESS PMSI, dossier de sortie)
- Le nom du fichier zip créé et à transmettre sur la plateforme « Enquête Médicaments ».
- Le nombre de lignes intégrées dans le zip (<u>donc qui peuvent être transmises sur la plateforme</u> <u>« Enquête médicament »</u>), puis après le mot « sur » est indiqué également le nombre total de lignes de votre fichier de consommation de médicaments.
- Le nombre de lignes non intégrées dans le zip (à corrioer car non transmises). Ce nombre est égal au nombre de lignes vides (indiqué entre parenthèse) + nombre de lignes ignorées (voir ci-après) + nombre de lignes avec erreurs bloquantes (voir ci-après).
- Le nombre de lignes ignorées car le nombre de champ (ou de colonnes) de la ligne n'est pas celui attendu. Si ces lignes existent, elles sont affichées dans le rapport (5 maximum sont affichées dans le rapport, les 5 premières).
- Le nombre de lignes avec « erreurs bloquantes ». C'est le nombre d'enregistrement qui ne sont pas intégrés dans le zip car ils ont générés des erreurs bloquantes. La liste des contrôles bloquants sont signalés avec un « * » dans le tableau « Liste de contrôles effectués sur les enregistrements de consommation de médicaments ».
- Le nombre de lignes avec erreurs non bloquantes. C'est le nombre d'enregistrement qui contiennent des erreurs non bloquantes, mais sont néanmoins intégrées dans le zip à transmettre.

En bas du rapport de traitement se trouve un récapitulatif des erreurs bloquantes et non bloquantes détectées sur l'ensemble du fichier de consommation, avec l'effectif de chaque erreur, classée de la plus fréquente à la moins fréquente.

Ce rapport peut également être ouvert dans votre éditeur de texte associé aux extensions « .txt » en cliquant sur l'option « Rapport de traitement » du menu « Visualisation ».

IDEM 1.0.X

10. Le menu Visualiser

10.1. Visualiser les données

Ce menu vous permet d'afficher la liste des lignes qui ont été traitées par le logiciel. Vous obtenez un aperçu équivalent au tableau que vous retrouverez sur la plateforme enquête médicaments.

	Afficher le fichier médicaments								
Namen de Histo	Terescien	• Descaper	- Look	😨 l balà dire e	· PVF	AUD -	14		
n	08/15/11/2	10000171	AJPS 50000 (APSU)	ACCENTER AND ACCEN	1118	100.5	-		
02	99150 72	9001047	ACUP/JK 20MB/2HL BOL	PRIAVE 201 ACCEPTINE SOL NO	045	0.449			
ic.	1.605011.02	N NITCH DOM:	AC1898 2040/201 201	PL AVE 20 ACTIVATION OF BUILD	11.45	1040	-		
04	99450 72	3400890013086	ADRENALINE AGT 0.25H	SAME AMP IN. DODE MEDICAMENT INCO	NAL 0.51	0.611			
le .	18/15/01/12/2	INOTO DI	ADD BALLY ACT 0,25M	DAN AN THE CODE VEDCARE NO IN C	NN 0.51	0,511			
06	99150 72	9001320	ADRENALINE AGT 1 MG/	VERY AVPINE ADRENALIKE AST WORK	100 PMA (41200	0.511			
14	184501172	NECOLU	ALCACIONE SUMO COL	ALTREADED SINGLE II	10.12	8,000			
(e	99150 72	9002 30	ALEACTORE 7049 CRR	ALONGTONE 72VG CFR	0 15	0.153			
11)	164501172	HIGH B	ALCOVER 2500 CONT	ALLOWED 25/DROCENT	1114	1,012			
0.5	99150 72	90033-1	ALCELASTINE PATE 905	ALOPLASTIKE PATE 900	0.95	0.629			
E (0.015(11)/2	RECEIN	ALC:NO AVG/UNIT ALC	AP (64 COLOR ALL BY CLASSING COLOR (FAL		2,542			
14	100000000	8001008	ADREMALINE AGT 0,25H	SAME AND ME DODE VEDICAMENT NCC	994				

10.2. Visualiser et exporter la liste des erreurs

10.2.1. Visualiser et filtrer les erreurs

Dans le menu « Visualisation », cliquez sur « Détail des erreurs » pour faire apparaître un tableau affichant les codes et libellés des erreurs détectées pour chaque code UCD pour chaque numéro FINESS géographique. Les flèches 🕷 permettent de filtrer les lignes.

Par exemple, si je désire savoir quels sont les codes UCD ayant généré l'erreur T12, alors je clique sur la flèche à côté de « Code erreur » et ensuite je clique sur « T12 ».

En bas de la fenêtre, l'indicateur de filtre indique le filtre actuellement utilisé. Par exemple, si je filtre sur l'erreur T12, l'indicateur de filtre sera égal à [Code erreur]='T12'.

Pour annuler un filtre sur une colonne, cliquer sur la flèche 💌 puis sur « (All) ».

ATIH -> Interchamps

IDEM 1.0.X

Édition septembre 2016

		Affective to G	12		627		
Finalder	- Came	🔽 Ludenidearen. 📃	Calc.		binera in gra		Likely area
1506007.72	500053	A JTO SUDUCTOR SULL	12		t		Un III est renseigné sons que les quertités sont nules
91501 72	5000009	A 1 3 5000CFCA4SULE	-13				Un OFA estiver segred also que us quantado sont nulles
BANAT //	10010042	ACTIVAL WHE CONTROL IN AVE 201	11		2		e II è et storre med éleve ou anortalement des p
ISTUT 12	34008900104./4	ACORACIONE/2016 SOUND ANY 2011	18		1		be UPA est of centre and Glob opparentation effection
991501 72	34008900 3086	ADRENAUNE AST 0 25MS/ML AVE IVL	702		4		to cole nédeoners establers daréférende ATH
EANAT //	10003010	ADD NO 14 AC 025YO/M AVE 1VE	100		a		Le code division en enser à colleviriel à L
91501 72	9002133	ALDIACTONE 794G CFR	709		9		co code medicanen, magganten, pas à la latenet occas
191501 72	50053-3	ALOFI ARTINE PATE SOS	717				fer PHP catanaceakan - Alexies a source tradition
easat/2	seacontra	ALCELAY DR. CATE O.C.	11.		•• :		Le L'èlementement élévelor, anomalement bes p
91501 72	9003095	ALTIN 1 75467 JOYL SUSPINUSER	710		1		to FMP called our removagely alors our or exactly
191501 72	9000505	ALTER A 75WC/ (SWI SUSPIKESTE	710		3		le code medicament n'appart ent par à le liste retrocast
necces).	10070010	ADVIDE IN ACCORDING AVE 191	18		14		e code rédicement est essent du Weiertiel A FIL
10000000	9001308	ADRENALINE AST 0 25VG/ML AVE WE	710		4		DC FMP datinal outrien enseigné alors datané quantité -
HECHIEFT	1000311	ADD KALIN AG HOSVOWL AVE 1VE	11		14		re if Second allow provide any grine grante.
Receon.	5001303	ADRENALINE AGE 0 25WOME AVE 1VE	UT .		14		ce in NLSE geographique niest pas ratache autinessi i
891501 72	9001047	*	-16		*		Dealer as over releases
BANAT /2	NUCCESSION	÷	/10			12	No mon sur coste médicement
1915217/2	5406890013066	•	16		•		denier an wear determine

ATIH -> Interchamps

IDEM 1.0.X

Édition septembre 2016

L'option « Synthèse des erreurs » du menu «Visualisation» affiche également le même type de tableau filtrable, mais cette fois-ci le tableau affiche pour chaque erreur détectée leur code erreur, l'effectif de l'erreur sur l'ensemble des enregistrements ainsi que le libellé de l'erreur :

		Afficher le fichier médicamente	
Case ava	Bed'	ullekurea 🔍	
16.	4	Ucubor: sur code médicement	
- 4	3	ter DFA en teranstement eldvil og anornaler er til av pår rapportaginer de rifkerence	
124	3	e cole philicement en essent ou Weiwith ATU	
09	2	ter ende médicer ette rappartiere pas à la fait religeensem alles que la scarible tabeceder est vermelle	
4	2	Le PMP datinal ou renirementarie alors calorie cauntité adhétée dat renire grée	
2	1	In 1981 est recentore e ou cui e les ouertrée sont rades proteries, removables et del vrees)	
1	1	 de DPA est remenyré alors que les quantités sort endres (cenetites net occidées et délavées) 	
17	1	na 2002 a diamana kan se Nava se ser se na diamana aparatan panakan di se	
15	1	Le IF A estima o i non enseigne alors qu'ille questie aportes est renseignes	
11) (1)	- 1	an PINESS geographicae incut particitaed a an Tracis PHSI as a caris le reference AT H	

10.2.2. Exporter la liste des erreurs

Les fenêtres « Synthèse des erreurs » et « Détails des erreurs » comportent un menu « Export » permettant d'exporter au format csv le tableau des erreurs. Dans ce menu, vous pouvez soit exporter au format csv avec séparateur « ; », soit exporter au format csv avec séparateur tabulation. Dans la fenêtre qui apparaît, veuillez saisir l'emplacement et le nom, l'extension, par défaut, du fichier est « .csv ». Vous pouvez modifier l'extension de ce fichier, en saisissant un nom avec l'extension de votre choix, par exemple « details.txt ».

Attention : si vous avez effectué un filtre sur les données du tableau, seules les lignes filtrées du tableau seront présentes dans le fichier exporté.

	CSW Séparateur Point Virgule CSW Separateur Tabulation	 Unde an an Le ONTSC géographique d'est pas intraché au finessPMS I saei deos le référentiel AT
--	---	---

ATIH 🗲	Interchamps	
--------	-------------	--

IDEM 1.0.X

11. Le menu Paramétrage

Il s'agit d'une nouveauté, le menu de paramétrage vous permet d'utiliser un fichier médicaments avec des codes CIP. Cette option concerne les établissements qui ne disposent pas d'une PUI ou bien qui n'ont pas du tout la possibilité de renseigner des codes UCD dans le fichier médicaments. Pour que le traitement puisse s'effectuer avec des codes CIP, il vous suffit de cocher cette option dans la fenêtre de paramétrage, puis de valider, comme dans la fenêtre ci-dessous :

+ Paramétrage		_ 1	x
Utiliacrics codes	CIP dans le fichi	er medicam	cnto
	Valider	Quitte	<u> </u>

12. Support

12.1. Foire aux questions Agora

La foire aux questions Agora, animée par les « experts métier », apporte un support d'aide en ligne. Les utilisateurs peuvent consulter les questions déjà traitées et en poser de nouvelles. Pour accéder à la FAQ, il est nécessaire de posséder un compte Plage (réservé aux professionnels de la santé).

Accéder au thème Agora du logiciel IDEM : sous-thème Agora > Informations médicales > Logiciels > Idem

Accès à la FAQ Agora : http://agora.atih.sante.fr/

12.2. Hotline et mail utilisateurs

En cas de difficulté à trouver ou à poser une question, il est possible de joindre la hotline téléphonique ou d'adresser un mail au support utilisateurs. Nous vous invitons à fournir vos coordonnées complètes, ainsi que le n° FINESS de votre établissement.

Hotline : 08 20 77 12 34 (0,019 € TTC/min)

Mail : support@atih.sante.fr

12.3. Plateforme « Enquête médicament »

IDEM 1.0.X

L'adresse de la plateforme « Enquête médicament» sur laquelle le fichier zip, en sortie du traitement du logiciel IDEM doit être transmis est la suivante : <u>https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/</u>.

13. Conseils d'utilisation du logiciel

Ce chapitre est destiné à vous apporter quelques derniers conseils concernant l'utilisation du logiciel.

L'interface du logiciel IDEM a été conçue suivant des critères de simplicité d'utilisation. Il convient de prendre le temps d'utiliser ce logiciel et de bien observer les messages qui vous sont affichés.

A l'issue du traitement, une fenêtre d'information est automatiquement présentée à l'utilisateur, la voici :



Ainsi, le fichier à envoyer sur la plateforme médicaments est indiqué sur ce message d'information.

Le logiciel IDEM vous propose plusieurs modes pour retrouver les erreurs signalées (menu Visualiser situé en haut de la fenêtre du logiciel). Les contrôles effectués par le logiciel sont des vérifications de cohérence des données. Ces contrôles sont systématiques et correspondent aux cas d'erreurs les plus probables. Bien évidemment, vous pouvez considérer ces erreurs comme des signalements dans la plupart des cas, après analyse et vérification des données du fichier médicament à traiter.

Il n'est pas demandé de corriger toutes les erreurs, mais uniquement celles qui peuvent être corrigées. Sur la plupart de ces erreurs, une vérification sur deux ou trois de lignes de votre fichier peuvent permettre de déterminer si vous pouvez les considérer comme des signalements (ou pseudo-erreurs), sans conséquence.

13.1.Message d'erreur « Le format de la chaîne d'entrée est incorrect »

Cette erreur apparaît juste après le clic sur le bouton Traiter le fichier : Traitement échoué : le format de la chaîne d'entrée est incorrect.

Il faudrait modifier sur votre poste informatique le symbole décimal et mettre une virgule. Sous Windows 7, vous pouvez changer cette information au niveau du Panneau de configuration – Horloge, langue et région – Région et langue – Modifier le format de la date, de l'heure et des nombres et clic sur Paramètres supplémentaires. Dans la fenêtre Personnaliser le format qui apparaît, alors, il convient de changer le Symbole décimal qui apparaît, en le remplaçant par la virgule. Pour cette manipulation, vous pouvez vous faire assister d'un informaticien.

Après utilisation du logiciel IDEM, il est important de remettre le paramétrage précédent pour que cela n'affecte pas le fonctionnement de vos autres logiciels.

ATIH -> Interchamps

IDEM 10 X

Annexe III Instruction du ministère



Direction générale de l'offre de soins Sous direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins Bureau qualité et sécurité des soins (PF2) Personnes chargées du dossier : Benoit Mourlat, Etienne Nédellec 01-40-56-51-26 ; 01-40-56-56-46 benoit.mourlat@sante.gouv.fr etienne.nedellec@sante.gouv.fr

La Ministre des affaires sociales et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des agences régionales de santé

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé

Mesdames et Messieurs les coordonnateurs des observatoires des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique

INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2016/276 du 2 septembre 2016 relative à la reconduction de l'enquête achat et consommation des médicaments à l'hôpital menée par l'ATIH, aux modalités de recueil des données de consommation des médicaments et à l'accompagnement des établissements de santé.

Validée par le CNP le 2 septembre 2016 - Visa CNP 2016 - 127 Date d'application : immédiate

NOR : AFSH1625745J

Classement thématique : Etablissements de santé - gestion

14, avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP – Tél. 01 40 56 60 00 www.social-sante.gouv.fr Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : Cette instruction a pour objet la reconduction de la maîtrise d'ouvrage à l'ATIH de l'enquête achat et consommation de médicaments à l'hôpital, des modalités de recueil des données de consommation des médicaments pour les années 2015 et 2016 et d'accompagnement des établissements. Les établissements de santé transmettront les quantités achetées, délivrées et rétrocédées ainsi que le prix moyen pondéré d'achat et le demier prix d'achat de chaque médicament par code UCD.

Mots-clés : ATIH, enquête, médicament, établissement de santé

Textes de référence : INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2015/56

Diffusion : Les établissements de santé doivent être destinataires de cette instruction par l'intermédiaire des agences régionales de santé.

1. Contexte et Objectif

1.1. Contexte

L'INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2015/56 a organisé, à compter de l'année 2015, le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'enquête achat et consommation de médicaments à l'hôpital à l'Agence technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) et fixé les modalités de recueil des données de consommation des médicaments.

L'enquête achat et consommation de médicaments à l'hôpital collecte, par médicament, le code UCD, le prix moyen pondéré d'achat, le dernier prix d'achat, les quantités achetées, délivrées et rétrocédées.

Dans le cadre de cette enquête, des outils sont mis à la disposition des établissements pour constituer le fichier de données et le transmettre via une plateforme internet pour constitution d'une base nationale annuelle consolidée.

Depuis 2005, ce recueil administratif non obligatoire des achats de médicaments dans les établissements de santé en Métropole et en Outre-mer ayant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, de soins de suite et de réadaptation et/ou d'hospitalisation à domicile et/ou de dialyse, était organisé par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

1.2. Objectif et exploitation

La poursuite et le développement d'un système efficient de recueil des données de consommation des médicaments à l'hôpital est un véritable enjeu pour une meilleure connaissance de l'utilisation de tous les médicaments quels que soient leur mode de financement et, pour piloter les politiques publiques sur le médicament notamment, celle relative aux médicaments génériques.

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

La présente instruction a pour objectif de reconduire l'enquête précédemment menée par l'ATIH. Elle expose également les modalités du recueil organisé par l'ATIH, et la nature de l'accompagnement des établissements qui sera mis en œuvre avec l'aide du prestataire retenu par l'ATIH en liaison avec les OMEDIT. Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'enquête pour les données des années 2015 et 2016 recueillies en 2017 est également présenté.

L'accès à ces données répond à une mission d'observation, de suivi et d'analyse des consommations des médicaments tant à l'échelon régional que national.

L'établissement a accès à ses propres données et l'Observatoire des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT) et les Agences Régionales de Santé (ARS) ont accès aux données des établissements de l'ensemble de leur région.

L'exploitation de ces données permettra, à partir des tableaux de bord réalisés par l'ATIH, de disposer, à l'échelon régional et national, d'une meilleure connaissance des prix d'achat, d'évaluer notamment la pénétration des médicaments inscrits au répertoire des génériques et des biosimilaires ainsi que d'analyser les pratiques de prescription.

2. Champ du recueil

Le recueil demandé en 2017 concerne les données de consommation et d'achat de l'année 2015 et de l'année 2016. Ces données seront fournies sous la forme de deux fichiers distincts : un pour l'année 2015 et un pour l'année 2016.

Ce recueil concerne les établissements de santé en métropole et en Outre-mer ayant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, de soins de suite et de réadaptation et/ou d'hospitalisation à domicile et/ou de dialyse, ainsi que les établissements d'hébergement pour personne âgée dépendante (EHPAD) directement rattachés à un établissement de santé¹ disposant ou non d'une pharmacie à usage intérieur PUI.

Pour les établissements disposant d'une PUI, l'extraction des données sera réalisée à partir de leur logiciel de gestion.

Pour les établissements ne disposant pas d'une PUI, le recueil sera réalisé à partir de tous les éléments permettant de remplir l'enquête, notamment les données issues de la facturation.

3. Données de consommation des médicaments dans les établissements de santé à collecter

Pour les données de la période 2015-2016, l'envoi des données sera fait en une ou plusieurs fois sous la forme de deux fichiers distincts, l'un comprenant les données de l'année 2015 et l'autre celles de l'année 2016.

¹ Une dérogation est accordée pour les établissements sanitaires qui intègrent les achats destinés à une EHPAD. En effet, même s'il n'est pas possible d'isoler le volet achat de l'EHPAD, le volet consommation leur correspondant doit être signalé dans une colonne spécifique.

Il est demandé aux établissements de santé de recueillir pour chaque spécialité pharmaceutique les informations suivantes :

- Le numéro FINESS : le recueil doit se faire au même niveau que pour le PMSI : FINESS juridique pour les établissements publics et FINESS géographique pour les établissements privés
- Le code UCD,
- Le libellé du code UCD,
- Les quantités achetées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD),
- Les quantités délivrées aux unités de soins (exprimées en nombre entier d'UCD),
- Les quantités rétrocédées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD),
 Les quantités délivrées aux Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées (EURAD) attrachées à l'établissement (exprimées en pembre aplice d'UCD).
- (EHPAD) rattachées à l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD),
 Le prix moven pondéré d'achat toutes taxes comprises.
- Le dernier prix d'achat toutes taxes comprises.

Pour les établissements de santé sans PUI n'ayant pas la possibilité de déclarer en code UCD, l'information peut être transmise au moyen des codes CIP.

Des informations concernant la présence d'une PUI au sein de l'établissement et de la possibilité de rétrocession seront complétées par l'ATIH à partir des données de la Statistique Annuelle des Établissements de Santé (SAE). Ces éléments seront transmis à chaque région pour relecture par les OMEDIT et les ARS. Les établissements corrigeront le cas échéant ces données et devront les valider.

4. Modalités de recueil

4.1. Rôle de l'ATIH

L'ATIH fournit aux établissements le format du fichier d'export attendu permettant d'alimenter la plateforme internet.

Dans le cadre de cette enquête, l'ATIH livre aux établissements et aux OMEDIT et ARS des outils spécifiques :

- l'application IDEM utilisée par les établissements et permettant la saisie et la transmission des données de l'enquête, disponible en téléchargement sur le site de l'agence;
- un guide d'utilisation de cette application qui permet notamment de connaître le format des données à déclarer;
- un guide méthodologique expliquant les données à recueillir et les établissements et activités concernés par l'enquête;
- le référentiel médicament contenant la liste des codes UCD ou CIP à 7 et 13 caractères attendus dans le cadre de l'enquête;
- une plateforme e-MED <u>https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/enquete-medicaments/</u> permettant aux établissements utilisant le logiciel IDEM de télétransmettre les données ;
- des contrôles automatiques de la qualité des données livrées par l'établissement génèreront des messages d'erreur si les données sont erronées ou incomplète. Les contrôles automatiques s'assurent que les codes UCD et CIP existent dans le référentiel et vérifient la cohérence des prix unitaire.

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

4.2. Rôle des OMEDIT

Les OMEDIT ont un rôle d'accompagnement, de diffusion et de promotion de l'enquête dans les établissements de santé en lien avec les ARS. Cette enquête étant un enjeu prioritaire d'un point vue national, les OMEDIT devront inscrire cette priorité d'action à leur programme de travail. Ils s'assurent aussi de la mise en œuvre de la correction par l'établissement des rejets de ligne dus notamment aux erreurs de codage UCD et CIP ou des difficultés à y parvenir en cas de rejets massifs des données importées.

4.3. Rôle des ARS

Les ARS ont un rôle de validation à l'échelle régionale des données transmises par les établissements.

5. Calendrier de recueil

L'enquête 2017 se déroulera en trois temps et concernera les données des années 2015 et 2016 :

- À partir du mois de septembre 2016, l'ATIH mettra à disposition des établissements de santé les outils permettant le recueil des données.
- La plateforme internet permettant le dépôt du fichier des données 2015 sera ouverte aux établissements de santé dès le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 mai 2017.
- À partir du 1^{er} avril 2017 et jusqu'au 31 mai 2017, les établissements de santé pourront déposer sur la plateforme internet leur fichier comprenant les données 2016.

6. Modalités d'accompagnement

Pour la période de l'enquête, l'ATIH retient un prestataire en charge de l'accompagnement des établissements de santé participant à ce recueil uniquement sur le traitement des données 2016.

Cet accompagnement consiste :

 d'une part, pour un échantillon d'établissements en la supervision de la production des données. Le périmètre de cet échantillon sera défini en concertation avec l'ATIH, la DGOS et les OMEDIT. Le prestataire s'assure de la mise à disposition des moyens nécessaires à l'enquête par chaque établissement et accompagne l'établissement dans l'utilisation des outils informatiques mis à sa disposition par l'ATIH. Les OMEDIT sont tenus informés des échanges relatifs aux établissements de leur région. Cette supervision a pour objectif la production de données de qualité en termes de conformité, cohérence et exhaustivité par les établissements constituant l'échantillon.

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital

 d'autre part, pour l'ensemble des établissements relevant du périmètre de l'enquête, les questions techniques et fonctionnelles des établissements seront prises en compte via la plateforme internet de l'ATIH.

Cet accompagnement inclut également la fourniture de livrables (en particulier un tableau de bord de suivi par établissement inclus dans l'échantillon) rendant compte de l'accompagnement des établissements participants.

Cet accompagnement des établissements sera mis en place dès le 1^{er} avril 2017 et s'achèvera à la clôture de la plateforme informatique au 31 mai 2017.

Nous vous remercions de nous informer de toute difficulté que vous pourriez rencontrer à la mise en œuvre de cette enquête.

Pour la ministre et par délégation

99⁴

Pierre RICORDEAU Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales Pour la ministre et par délégation

99⁴

Katia JULIENNE Cheffe de service Adjointe à la directrice générale de l'offre de soins

Guide de lecture enquête consommation de médicament à l'hôpital